POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

SUBVENTIONS EN FAVEUR DU SPORT

FICHE 2 – SOUTIEN AUX CLUBS « SPORT AMATEUR ÉLITE »

LES BÉNÉFICIAIRES

- **Clubs (Sports Collectifs) évoluant en National**

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- **Avoir un an d'existence**
- **Avoir le siège social dans le Département**
- **Être affilié à une Fédération Sportive reconnue**
- **Justifier d'un niveau de pratique National (cf calendriers fédéraux)**

LES MODALITÉS DE SOUTIEN

Clubs Sportifs (soutien au fonctionnement)

Niveau de pratique	Catégorie	Barème Fonctionnement	Barème part « Déplacement »
Élite 1	C-1	Selon le barème départemental en vigueur	Selon la zone géographique
Élite 2	C-2		
National 1 / Fédéral 1	C-2		
National 2 / Fédéral 2	C-3		
National 3 / Fédéral 3	C-4		

À retenir

Les modalités d'intervention et les montants des aides sont définis conformément au **barème départemental en vigueur**. Ils peuvent être amenés à évoluer selon les orientations de la politique sportive départementale et les décisions de la Collectivité.

Clubs Sportifs (soutien aux projets)

Les actions spécifiques menées par les clubs en lien avec les domaines d'intervention semblables à ceux menés par les Comités Départementaux sont aussi soutenues selon les mêmes critères d'évaluation (*cf Les comités départementaux - Fiche 1)*

COMMENT FAIRE MA DEMANDE

Se connecter à l'application de demande de subvention en ligne www.pass66.fr pour demander une subvention au Département sur :

- ✔ **Catégorie :** **Sport**
- ✔ **Thèmes :** **Clubs Sportifs (soutien au fonctionnement)**
 Clubs Sportifs (soutien aux projets)

BESOIN D'AIDE

Direction Éducation Jeunesse et Sport – Service Projets Innovation et Mobilité
catherine.cuny@cd66.fr ou bernadette.verdaguer@cd66.fr
04.68.52.98.33 ou 04.68.52.98.34

Département des Pyrénées-Orientales
Direction Éducation Jeunesse et Sport
Service Projets Innovation et Mobilité